



Motifs de la décision

Projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'environnement du 21 octobre 2016 au 17 novembre 2016 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-r7.html>

Sept contributions ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à une proposition de complément.

En effet, le souhait que les données de la station météorologique la plus proche puissent être utilisées a été émis. Le projet d'arrêté a donc été complété : dans l'annexe VI, à la suite de la phrase « Les données Tmin et Tmax utilisées doivent être représentatives du lieu où est implantée l'installation. », est insérée la phrase suivante : « Les données de la station météorologique la plus proche doivent être utilisées en accord avec l'inspection des installations classées afin de s'assurer de leur représentativité. »

Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :

Le CSPRT a été informé de la modification issue de la consultation publique. Le CSPRT n'a pas sollicité de modification complémentaire. Le CSPRT a émis un avis favorable sur le projet d'arrêté lors de sa séance du 22 novembre 2016.

Modifications demandées par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN)

Le CNEN a été consulté. Il a émis un avis favorable suite à sa séance du 1^{er} décembre 2016 et n'a pas sollicité de modification du projet de texte.